

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Projet de réaménagement et d'extension du camping Bavella Vista à Zona		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Cucchi	Prénom
		Nicolas
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
Nicolas CUCCHI		
RCS / SIRET		
503 550 282 RES AJACCIO		
Forme juridique		
E1		
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
42. Terrains de camping et caravanage. a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Le projet comprend 60 emplacements de tente.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Déjà doté de 60 emplacements, le projet consiste en un réaménagement du camping pour proposer des emprises plus grandes sur ces aménagements. Passant de 80 à 200m², l'augmentation de la surface des emplacements améliorera le confort des campeurs et la quiétude des lieux.</p> <p>Les zones prévues pour permettre un agrandissement des emplacements est accolé au camping existant et fait déjà l'objet d'un entretien pour maintenir le sous-bois dégagé dans le cadre de la lutte préventive contre le risque incendie.</p> <p>L'agrandissement des emplacements n'entraînera aucun travaux de défrichage ni de travaux de terrassements.</p> <p>Aucune coupe d'arbres n'est prévue. Cette agrandissement des emplacements est prévue pour Juin 2023.</p>		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de proposer des solutions d'hébergement de qualité, alternative à ce qui est couramment proposé sur le littoral. De la sorte, l'ambition est de promouvoir un tourisme nature centré sur la valorisation de l'intérieur des terres et de la montagne.

Il participe à la réduction de la pratique du camping sauvage en secteur de montagne, en proposant des emplacements adaptés qui bénéficient de qualités d'ambiance et d'esthétique de premier plan. En organisant cet accueil sur des emplacements dont les dimensions sont supérieures à la moyenne, ce projet limite la pression du piétinement sur le sol et réduit la pression sonore en évitant la concentration de campeurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, la délimitation des emplacements et de la zone d'étude est prévue, ainsi que celle de la zone humide, principal enjeu de conservation présent sur ce site (évitement géographique des zones sensibles). Le marquage des arbres remarquables sera réalisé par un écologue afin de garder la ripisylve, les arbres d'un âge avancé, les arbres remarquables de par leur taille et leur port, et les arbres morts pouvant servir de gîtes aux chiroptères, à l'avifaune et aux insectes xylophages.

Afin de limiter les impacts du chantier, le démarrage de celui-ci est planifié hors des périodes sensibles pour la faune et la flore. Enfin, un suivi écologique sera engagé pour sensibiliser le personnel au respect du site et de l'environnement et vérifier que les différentes mesures sont bien respectées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping conservera un même nombre de 60 emplacements mais proposera des emprises plus étendues pour davantage de confort et de quiétude.

Le parking existant permet de laisser chaque véhicule de campeur à l'entrée, puis d'accéder à pied ou à vélo aux emplacements par un chemin de terre qui est déjà présent. De la sorte, la quiétude des lieux est respectée, tandis que le piétinement/tassement des sols est limité.

Des sanitaires et douches sont déjà présents sur place et connectés au réseau d'assainissement public. Suffisamment dimensionnés à l'origine, ils permettront d'éviter la pollution de la nappe et des zones humides en périphérie, ainsi que du milieu naturel.

Une zone humide a été identifiée lors d'une campagne de terrain (voir annexe 7) à faible distance des emplacements de tente. Elle sera délimitée pour éviter toute atteinte : dépôt de déchets, piétinements ou simple visite pouvant créer un dérangement d'espèces et une dégradation du sol.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménagement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	33 669 m ²
Superficie moyenne d'un emplacement	321 m ²
Superficie des sanitaires	100 m ²
Superficie de l'aire de regroupement	1340 m ²
Longueur totale de l'ensemble des chemins	712 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Camping Bavella Vista,
Route de Quenza (Village)
20124 Zonza (2A)

PARCELLES :

- A 197 → 10119 m²
 - A 198 → 5230 m²
 - A 199 → 6112 m²
 - A 201 → 3850 m²
 - A 202 → 4284 m²
 - A 986 → 4236 m²

 TOTAL 33831

Coordonnées géographiques¹

Long. 09°10'16"8E Lat. 41°45'17"9N

Pour les catégories 5^a a), 6^a a), b) et c), 7^a a), 9^a a), 10^a, 11^a a) et b), 22^a, 32^a, 34^a, 38^a; 43^a a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est positionné au Nord-Est de la ZNIEFF II "Forêts claires et maquis pré-forestiers du haut Rizzanese". A ce titre, il a fait l'objet d'une campagne d'inventaires naturalistes en 2022. Cette campagne d'inventaires a donné lieu à la rédaction d'un diagnostic écologique, fourni en Annexe [7].
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé sur le territoire du PNRC, Parc Naturel Régional de Corse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Zonza est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur le bassin versant du Cavu, longeant la limite communale au nord de Zonza, approuvé par arrêté préfectoral le 15 mai 2001, et actuellement en révision suite à l'arrêté du 29 avril 2022. Le site est situé en dehors du périmètre concerné par le PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité du site sont répertoriés trois sites industriels pollués selon Basias; - CSC2A04279, A Fontana (SCI), lieu-dit Fontana, activités de commerce, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé - CSC2A02072, Roccastera Antoine, Zonza, activités de commerce, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé - CSC2A04284, C.C de l'Alta-Rocca, station de broyage des ordures ménagères Le site se situe à une distance respective de 200m, 400m et 2 km des sites industriels
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur un site Natura 2000 (voir Annexe 6). Le site Natura 2000 le plus proche correspond à la Zone Spéciale de Conservation FR9400582 "Plateau du Coscione et massif de l'Incidine", à 4,2 km au nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur un site inscrit ou classé. (voir Annexe 8) Le site inscrit le plus proche est situé à 1,4 km au nord-est du projet: "Col et Aiguille de Bavella". Le site classé le plus proche est situé à 1,9 km au nord-est du projet: "Aiguilles de Bavella".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable. S'agissant d'un agrandissement des emplacements de tente sans accroissement du nombre d'emplacements, il n'y aura pas d'accroissement de la consommation en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de terrassement n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude a été diligentée sur la base d'inventaires naturalistes réalisés en 2022. Après application de mesures d'évitement et de réduction, elle conclut en l'absence d'incidences significatives sur les espèces animales et végétales (voir Annexe [7]).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est positionné au cœur d'une pinède qui est déjà entretenue au titre de la prévention contre l'incendie. Les aménagements se limitant à une délimitation légère des emplacements, le milieu naturel ne sera consommé. Les tentes seront installées sous les arbres ou sur la prairie, à des emplacements spécifiques, en dehors de la répartition de certaines espèces florales trouvées. Une étude naturaliste jointe en annexe [7] est venue préciser le niveau d'enjeu naturaliste de cet espace.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif n'étant pas d'augmenter le nombre d'emplacements pour accueillir davantage de campeurs mais simplement d'en agrandir la superficie, le projet ne générera pas de trafic supplémentaire par rapport au fonctionnement actuel du camping.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fait d'étendre le camping sans augmenter le nombre d'emplacements permettra de réduire la pression sonore du camping, la densité et la concentration du public ayant tendance à favoriser un niveau sonore plus élevé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de barbecue est interdite en raison du risque feu de forêt. La restauration est assurée par le camping sur une structure déjà en activité
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage supplémentaire du camping est considéré comme négligeable car aucun système d'installation lumineuse n'est prévu, les visiteurs utilisant leur propre dispositif pour cela.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront traitées à l'échelle du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoyant pas d'accroissement du nombre d'emplacements et, donc, du nombre de campeurs, les dispositifs douches et toilettes existants, raccordés au réseau public d'assainissement, sont suffisamment dimensionnés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront les déchets domestiques des touristes, qui seront triés et recueillis dans les poubelles prévues à cet effet, puis traités en station de traitement des déchets de la commune.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne recoupe aucun périmètre patrimonial. Bien dissimulé sous la forêt, il ne crée pas d'impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est positionné sur des emplacements qui ne font l'objet d'aucune valorisation agricole ou sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Traitement des incidences sur la biodiversité :

Respect d'un calendrier de travaux et évitement de la zone humide.

Travail en dehors de la période de floraison de la flore générale, ainsi que celles d'*Helleborus argutifolius* et d'*Anemone apennina*, présentes sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un inventaire naturaliste et d'un diagnostic écologique afin d'en évaluer les impacts sur la biodiversité. La parcelle étant déjà soumise à un dérangement anthropique liée à la proximité du camping existant et à l'entretien du sous-bois dans la lutte contre l'incendie, ainsi, qu'occasionnellement, à du pâturage, peu d'impacts supplémentaires sont envisagés, surtout qu'aucun débroussaillage ni défrichage n'est prévu. Uniquement des tentes seront installées à ces emplacements, et non des véhicules lourds comme des caravanes ou des bungalows. Les atteintes liées au piétinement ou à la dégradation du sol seront moindres. Au vu des enjeux relevés et du caractère de simple agrandissement du projet, sans augmentation de ses capacités d'accueil, une étude d'impact ne devrait pas permettre de proposer davantage de solutions de traitement de ce projet d'extension.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic écologique et proposition de mesures en faveur des écosystèmes Annexe 8 : Sites inscrits et classés à proximité du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ajaccio

le, 27/10/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus